



## **A Notre Dame des Landes, C'est votre alimentation de demain que nous défendons!**

*Après la décision de la Cour d'appel du T.A de Nantes le 14 novembre 2016 prise au mépris des arguments du rapporteur public, les organisations paysannes (CIVAM, Confédération paysanne, Fédération nationale de l'agriculture biologique, Mouvement inter régional des AMAP et terre de liens) réagissent et appellent à la poursuite de la mobilisation citoyenne pour un autre projet à Notre Dame des Landes.*

♦ ♦ ♦

### Une décision lourde de conséquence pour le respect du droit de l'environnement

Le 7 novembre 2016, la rapporteur public, Christine Piltant avait rappelé que la justification du choix de Notre-Dame-des-Landes ne tient que si toutes les alternatives ont été étudiées au préalable sur la base du triptyque de l'aménagement et du respect de environnement : éviter/réduire/compenser.

Malgré les arguments techniques et juridiques de la magistrate, les juges de la cour d'appel du tribunal administratif ont confirmé le 14 novembre les arrêtés préfectoraux de démarrage des travaux, et de ce fait valident les systèmes de compensation à la destruction des zones humides et espèces protégées, en opposition au code de l'environnement et à la loi sur l'eau.

Au-delà des enjeux économiques directs pour les opérateurs, cette décision révèle que le vrai enjeu est le combat juridique des multinationales de l'aménagement pour déconstruire le code de l'environnement et la loi sur l'eau en créant un précédent qui ferait jurisprudence dans toute la France, voire l'Europe. Si la compensation que propose Vinci et le gouvernement est acceptée par l'Europe et mis en application à NDDL, ce serait une brèche béante ouverte aux multiples grands projets de bétonnage et d'accaparement du foncier.

### Continuons la mobilisation citoyenne pour un projet agricole et alimentaire à NDDL

A NDDL, nous nous opposons au transfert de l'aéroport, mais surtout, nous défendons un projet de développement de territoire vers les enjeux majeurs de demain, que sont la relocalisation de l'alimentation et de la production en général, la préservation des terres nourricières, la lutte contre le réchauffement climatique, le développement d'une agriculture paysanne et bio, génératrice d'emploi et de liens sociaux. Bref, ce que devraient défendre nos politiques pour être en accord avec les Cop21, 22 et suivantes.

**Il est de notre devoir de nous opposer à la destruction inutile de milliers d'hectares de terres nourricières aux portes de Nantes et demain dans toute la France.**

C'est pourquoi, nous appelons toutes les paysannes et les paysans de France, toutes les organisations professionnelles agricoles, ainsi que tous les citoyens, que cette obstination destructrice révolte, à se mobiliser collectivement et de façon concertée pour empêcher tout début d'évacuation ou de travaux sur la Zad de Notre Dame des Landes.

**Stop au gaspillage des terres nourricières ! Il n'y aura pas d'aéroport à Notre Dame des Landes, La seule issue, c'est l'abandon du projet !**

Quentin DELACHAPPELLE - Président des CIVAM – 01 44 88 98 58 / Laurent PINATEL - Porte-parole de la Confédération paysanne - tél: 06 80 58 97 22 / Stéphanie PAGEOT – Présidente de la FNAB – tél. : 06 76 41 81 26 / Marilyn METAYER Animatrice-coordinatrice Mouvement interrégional des AMAP - tél. : 04 81 91 60 51/ Freddy LE SAUX – Président de Terre de liens - tél. : 09 70 20 31 44